

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge 2023



Executive summary



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

041-24

Table des matières

Introduction.....	4
1. Commerce extérieur.....	4
2. Produit intérieur brut.....	4
3. Finances publiques.....	5
4. Développement durable.....	5
5. Cohésion sociale.....	6
6. Coût salarial par unité produite.....	6
7. Énergie.....	6
8. Inflation.....	7
9. Innovation.....	8
10. Économie numérique.....	8
11. Entrepreneuriat.....	9
12. Attractivité et environnement des affaires.....	9
13. Marché du travail.....	10
14. Enseignement et formation.....	10

Introduction

Le SPF Economie publie la 11^e édition de son bilan de la compétitivité de l'économie belge dont une majorité d'indicateurs couvre les années 2022-2023. Outre cette synthèse annuelle diffusée au premier trimestre (sous format pdf), les principaux résultats et déterminants de notre compétitivité sont évalués (sous format numérique) à intervalles plus réguliers.

Reflet de notre très bonne résistance après les chocs consécutifs à la crise sanitaire et à la crise énergétique, le Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge révèle notamment une amélioration de nos performances dans l'innovation, l'économie numérique, l'inflation.

1. Commerce extérieur

En 2022, le **marché mondial de biens à l'exportation** était dominé par la Chine (16,0 % des exportations mondiales, +0,4 point de pourcentage sur un an), suivie des États-Unis (9,0 %, +0,9pp) et de l'Allemagne (7,4 %, -0,2 pp). La Belgique s'est positionnée à la seizième place (2,0 %, +0,2 pp) et reste derrière ses principaux partenaires commerciaux (DE, NL et FR), qui ont aussi une économie d'une taille plus importante. Les exportations de nos principaux produits comme les produits chimiques (+27 %) et les produits pharmaceutiques (+19 %) ont progressé substantiellement par rapport à 2021. Par ailleurs, les exportations des produits de haute technologie occupent une place croissante dans nos exportations (17 %).

Concernant les **importations**, la Belgique s'est classée à la douzième place, avec une part relative de 2,6 % (+0,8 pp par rapport à 2021), derrière l'Allemagne et les Pays-Bas. Nos principaux produits importés sont le pétrole brut et le gaz naturel (14,1 % de nos importations, +7,2 pp sur un an), les produits chimiques (13,6 %, -1,9 pp sur un an), les produits pharmaceutiques (13,4 %, -0,9 pp sur un an) et les véhicules automobiles, remorques et semi-remorques (8,6 %, -0,9 pp sur un an). Sous l'effet de la persistance de la remontée des prix des produits énergétiques, amplifiée par la guerre en Ukraine, les exportations et les importations de pétrole brut et de gaz naturel ont progressé de manière exceptionnelle (+395 % en valeur à l'exportation et +170 % en valeur à l'importation entre 2021 et 2022).

En outre, le solde de la **balance commerciale des services** de la Belgique a été négatif en 2022 (-1.344 millions d'euros). Ce solde déficitaire est dû à une hausse plus importante des importations de services pour le travail à façon (opérations de traitement, d'assemblage, d'étiquetage, d'emballage, etc.), les entretiens et réparations, le transport et les voyages. Sur la période 2021-2022, notre pays a essentiellement exporté ses services aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. Les exportations belges extra-UE28 ont eu pour principales destinations les États-Unis et le Royaume-Uni. Les services majoritairement exportés vers l'extra-UE28 sont les autres services liés au commerce (42 %), le transport (21 %) et les services de télécommunications (13 %).

2. Produit intérieur brut

Après le repli sévère de 2020 (-5,4 %), suivi du rebond de 2021 (+6,9 %), le **PIB** s'est accru de 3,0 % en 2022. Cette croissance a été largement alimentée par la contribution des dépenses de consommation privée (1,6 point de pourcentage) et des dépenses de consommation publique (1,0 pp).

En 2023, le PIB belge a affiché une croissance (+1,5 %), plus dynamique que dans les pays voisins (+0,7 % pour la France, +0,1 % pour les Pays-Bas et -0,3 % pour l'Allemagne), à nouveau essentiellement soutenue par la demande intérieure. La contribution de la formation intérieure brute de capital (1,1 pp) s'est sensiblement redressée, suivie des dépenses de consommation privée (0,7 pp) et d'un faible apport des dépenses de consommation publique (0,1 pp). Les exportations nettes, en revanche, ont amputé la croissance économique de 0,5 pp.

En 2023, la **valeur ajoutée** a reculé dans l'industrie (-4,3 %) et a progressé dans la construction (+2,1 %), dans les services (+3,0 %) et dans l'agriculture (+21,8 %). Ainsi, les services ont représenté 2,1 points de pourcentage de la croissance du PIB de 1,5 %, contre 0,1 pp pour la construction et 0,1 pp pour l'agriculture. L'industrie a réduit la croissance de -0,6 pp (-0,1 pp pour les « Impôts moins subventions sur les produits »).

3. Finances publiques

Traduisant les mesures de soutien et le rôle d'amortisseur des finances publiques dans le contexte de la crise du Covid-19, le **déficit budgétaire** rapporté au PIB recule mais demeure en 2022, au-delà du seuil de 3 % du PIB qualifié de déficit excessif (-3,5 % contre -5,6 % en 2021 et -9,0 % en 2020). Le déficit budgétaire est resté fortement sous tension en raison de nouvelles mesures adoptées en réponse à la crise énergétique et à la crise ukrainienne. Ces deux événements ont impacté négativement le solde budgétaire, ce qui a freiné le redressement des finances publiques.

La **dette publique** qui s'établissait respectivement à 111,8 et à 108,0 % du PIB en 2020 et en 2021, est redescendue à 104,3 % du PIB en 2022. Ce repli du taux d'endettement trouve son origine dans la croissance économique nominale exceptionnellement soutenue, et plus précisément dans sa composante de prix. (niveau temporairement élevé d'inflation). En effet, la poussée de l'inflation intérieure, mesurée par le déflateur du PIB, se traduit par un dénominateur plus élevé du ratio d'endettement, le comprimant de 3,7 points de pourcentage en 2022.

4. Développement durable

La Commission européenne a lancé le European Green Deal en 2019, un plan ambitieux pour transformer l'économie européenne en la rendant compatible avec les impératifs climatiques. L'objectif principal est de réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, en mettant l'accent sur l'innovation et la double transition climatique et numérique. Dans le cadre de cet effort, le **Green Deal Industrial Plan (GDIP)** a été introduit en 2023 pour décarboner l'industrie européenne, en maintenant sa compétitivité. Le GDIP repose sur quatre piliers :

- un environnement réglementaire simplifié,
- un accès accru au financement,
- le renforcement des compétences,
- un commerce ouvert pour des chaînes d'approvisionnement résilientes.

Afin de simplifier l'environnement réglementaire, des plans tels que le Net-Zero Industry Act (NZIA) ou le Critical Raw Materials Act, visent à promouvoir les investissements dans des capacités de production climatiquement neutres et l'approvisionnement durable en matières premières. En ce qui concerne le financement, le GDIP mobilisera des fonds publics et privés en vue de soutenir l'innovation et la décarbonation industrielle. Des mesures sont également prises afin de renforcer les compétences nécessaires à la transition verte, notamment à travers le European Pact for Skills et le European Skill Agenda. Enfin, une ouverture au commerce international est encouragée pour garantir des chaînes d'approvisionnement résilientes et soutenir la transition climatique mondiale.

Nos modes de production et de consommation, associés à la demande croissante de matières premières, exercent une pression croissante sur les ressources naturelles de notre planète. Pour contribuer à la dimension environnementale des « objectifs de développement durable » (ODD), certains indicateurs reflétant la relation entre nos ressources et la compétitivité de notre économie sont cartographiés.

Le WEI+, l'**indice de rareté de l'eau** élaboré par l'Agence européenne pour l'environnement, contribue directement à l'ODD 6 qui concerne l'eau potable et l'assainissement de l'eau. Pour cet objectif, la Belgique obtient un score inférieur à la moyenne européenne. Cependant, avec un score de 5,8 %, elle se situe bien en deçà de la valeur supérieure de 20 % établie par l'ODD6 qui indiquerait une pénurie durable d'eau dans un pays.

La **productivité des ressources**, soit le degré d'efficacité de chaque kilogramme de ressources consommé dans l'économie, était d'environ 3,25 PPA/kg en 2022, ce qui correspond à la septième position dans l'UE, devant la France et l'Allemagne et la moyenne européenne.

La **productivité énergétique**, qui mesure l'efficacité avec laquelle un pays gère sa consommation d'énergie, a progressé en 2022 pour atteindre 7,2 euros/kg_{ep} et devrait s'élever à 11,2 euros/kg_{ep} d'ici 2030.

Par comparaison avec les pays voisins, nous produisons la deuxième plus grande quantité relative d'**émissions de gaz à effet de serre** (par habitant). Seuls les Pays-Bas en émettent proportionnellement plus. La Belgique n'occupe que la 22^e place dans un classement de 30 pays européens et s'est engagée à réduire ses émissions de 55 % d'ici 2030.

En ce qui concerne le **taux de circularité de l'utilisation des matériaux**, les résultats obtenus en 2022 indiquent que la Belgique est en bonne voie pour atteindre l'objectif de l'UE d'ici 2030. Avec un taux de recyclage de 22,2 %, la Belgique n'est devancée que par les Pays-Bas (27,5 %) dans l'UE.

L'**indice de durabilité compétitive** (Competitive Sustainability Index) situait la Belgique, en 2022, à la 12^e place des pays européens les plus compétitifs et durables. Nos trois voisins performaient cependant mieux. Des faiblesses majeures empêchent notre pays de combiner ces deux dimensions, et rejoignent des thématiques mentionnées par ailleurs dans le Tableau de Bord : un capital humain trop peu formé dans les STEM, une mobilité sociale insuffisamment alimentée par des opportunités d'emploi trop peu nombreuses et un engagement citoyen peu présent mais aussi, dans des secteurs spécifiques, une activité entrepreneuriale et des investissements en recherche et innovation trop faibles. La Belgique dispose toutefois d'atouts dans ce dernier point, en matière de conversion des efforts en recherche et innovation ainsi qu'en outputs d'innovation.

5. Cohésion sociale

Selon l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) publiée par Statbel, la Belgique dénombrait 2,1 millions de **personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** en 2022, ce qui équivaut à une part de 18,7 % de sa population totale, en stagnation par rapport à 2021. La France (21 %) et l'Allemagne (20,9 %) affichaient une proportion plus élevée, à l'inverse des Pays-Bas (16,5 %). En effet, la pauvreté monétaire touche le plus souvent les personnes qui vivent dans des zones densément peuplées (22,3 %), les personnes à faible niveau d'instruction (26,2 %), les personnes au chômage (48,3 %), les locataires (29,1 %) et les membres de familles monoparentales (30,5 %). Par ailleurs, le faible taux de risque de pauvreté au travail (3,6 %) en Belgique démontre que l'emploi reste un des leviers important pour la lutte contre la pauvreté.

6. Coût salarial par unité produite

La compétitivité de l'économie dépend aussi des évolutions de la productivité et du coût salarial. En 2022, le **coût salarial par unité produite** s'est accru en Belgique pour la septième année consécutive, sous l'effet combiné du recul de la **productivité** horaire et d'une évolution positive des **coûts salariaux**. La baisse de la productivité en 2022 émane de l'augmentation plus substantielle des heures prestées (+4,4 %) en regard du relèvement du PIB (+3,0 %).

Ce profil haussier du coût salarial unitaire (CSU) est aussi relevé dans les autres économies étudiées depuis 2016, malgré le recul observé en 2019 en France et en 2021 aux Pays-Bas. Toutefois, le niveau du coût salarial unitaire belge reste supérieur à celui de ses trois voisins même si l'écart s'est réduit ces dernières années. L'évolution globale du CSU masque certaines hétérogénéités entre secteurs, découlant en partie de leur degré de sensibilité au renchérissement de l'énergie. En 2022, seul le secteur pharmaceutique présente un recul du CSU (-18,5 %) dicté par une progression plus vive de la productivité face à une évolution plus modérée du coût salarial. Cependant, cette baisse du CSU en 2022 représente la cinquième diminution consécutive, à l'exception de la hausse observée en 2021. Outre l'industrie pharmaceutique, l'industrie manufacturière (+2,3 %), le transports et entreposage (+8,1 %), la santé humaine et action sociale (+5,3 %) ont aussi enregistré des productivités à la hausse.

7. Énergie

La Belgique, en tant que petite économie ouverte sans ressources énergétiques propres, dépend fortement des importations énergétiques. La **part d'énergie importée** est passée de 70,8 % en 2021 à 74 % en 2022. Notre pays est dès lors le 10^e pays européen le plus dépendant, après une 8^e position en 2021. La consommation énergétique belge a baissé en 2022, notamment en raison

de la conjoncture économique défavorable. Bien que la Belgique ait réduit sa consommation finale d'énergie, elle reste davantage tournée vers les énergies fossiles. Le déploiement des **énergies renouvelables** continue toutefois à s'opérer, celles-ci représentant 13,8 % de la consommation énergétique en 2022. Cette part, très inférieure à la moyenne européenne de 23 %, souligne la nécessité d'intensifier les investissements dans le secteur afin d'atteindre les objectifs fixés par le Green Deal en matière de production énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La réduction de l'**intensité énergétique**, soit la quantité d'énergie requise pour produire de la richesse, représente une priorité économique et environnementale. Après s'être stabilisée durant la crise du coronavirus et accrue en 2021, l'intensité énergétique a de nouveau diminué en 2022, dans le sillage des années 2010. Elle reste cependant nettement supérieure en Belgique que dans les pays voisins ou dans l'ensemble de l'UE. De forts gains d'efficacité doivent donc être recherchés afin de rester compétitifs économiquement et de tendre vers les objectifs climatiques.

Cette haute intensité énergétique représente un danger pour la santé financière et la compétitivité des entreprises et des secteurs d'activité dès lors que les prix de l'énergie s'envolent, comme cela a pu être constaté lors de la reprise post-coronavirus. En 2021, les **coûts énergétiques unitaires** (CEU) de l'industrie manufacturière ont explosé en Belgique après plusieurs années de baisse, retrouvant leur niveau de 2012. L'explosion de ces coûts est particulièrement due au renchérissement des achats de produits énergétiques dans les secteurs fortement intensifs en énergie tels la chimie. Notre pays, déjà doté d'un désavantage compétitif avant 2021, affichait désormais des CEU deux à trois fois supérieurs à ceux constatés dans les pays voisins.

Le gaz naturel et l'électricité sont les deux sources d'énergie les plus communément utilisées dans les processus productifs (à côté des produits pétroliers). Par conséquent, les entreprises fortement intensives dans ces énergies ont été et sont toujours plus vulnérables face au renchérissement des prix. Après une flambée des **prix de l'électricité et du gaz naturel** en 2022 qui a engendré une convergence des prix entre pays, la Belgique a résorbé une partie de ses désavantages compétitifs et a renforcé une partie de ses avantages compétitifs en matière de prix non résidentiels en 2023. Les prix du gaz naturel ont ainsi retrouvé un net avantage compétitif par rapport aux pays voisins et à l'ensemble de l'UE sur toutes les tranches de consommation. En ce qui concerne l'électricité, une dynamique similaire s'est opérée avec des avantages (légers) dans toutes les tranches hormis celle des plus petits consommateurs. Le niveau des prix du gaz naturel et de l'électricité reste cependant bien plus élevé qu'en 2019, avant la crise du coronavirus. Ces prix collectés par Eurostat ne font toutefois pas état des réductions et déductions appliquées sur facture par certains pays comme l'Allemagne, ce qui réduit l'avantage potentiel réel en matière de compétitivité de notre pays. Dès lors, une attention particulière devrait être portée sur les prix de l'électricité afin d'électrifier largement les usages énergétiques et de rencontrer ainsi les objectifs climatiques tout en renforçant l'indépendance énergétique de notre pays.

8. Inflation

Après avoir crû de 10,3 % en 2022, l'inflation totale mesurée sur la base de l'**indice des prix à la consommation harmonisé** (IPCH) s'est établie à 2,3 % en Belgique en 2023, revenant de 5,9 % au premier trimestre à -0,6 % au quatrième trimestre.

La chute de l'inflation totale s'explique par la forte contraction des prix des produits énergétiques à -28,4 % en 2023 après une hausse de 57,9 % en 2022. Dans les autres catégories de produits, l'accélération des prix a été plus vive, atteignant même des valeurs historiquement élevées. Aussi, pour les produits alimentaires, l'inflation a grimpé à 12,7 % en moyenne en 2023. Les prix de biens industriels non énergétiques ont crû de 5,4 % (+4,2 % en 2022) tandis que ceux des services augmentaient de 6,3 % (+3,8 % en 2022).

Comme en Belgique, l'inflation a chuté en 2023 en Allemagne (+6,0 %) et aux Pays-Bas (+4,1 %), atteignant des niveaux supérieurs à ceux de la Belgique (+2,3 %) alors qu'elle est restée relativement stable en France (à 5,7 % contre 5,9 % en 2022). Les **écarts d'inflation** totale avec les économies voisines résultent principalement d'un écart d'inflation de l'énergie. Aux Pays-Bas, les prix de l'énergie se sont également inscrits en baisse sur un an (-23,7 %), à l'inverse de l'Allemagne et de la France toujours confrontées à une hausse, mais nettement moins soutenue qu'en 2022.

9. Innovation

L'édition 2023 de l'**European Innovation Scoreboard (EIS)** enregistre un changement dans le top 5, avec le Danemark qui prend la tête du classement suivi de la Suède, de la Finlande, des Pays-Bas et de la Belgique. Notre pays, avec un score global de 125,8 %, appartient pour la troisième année consécutive au groupe « Innovation Leader », ce qui démontre que notre pays est une terre de recherche et de développement (R&D) et un lieu qui accueille et encourage l'innovation (Rapport belge en matière de science, technologie et innovation - BRISTI, 2021).

L'EIS souligne les forces et les faiblesses des systèmes d'innovation nationaux, permettant ainsi aux pays d'identifier les domaines de croissance et d'amélioration. En 2023, la Belgique occupe :

- la 1^{re} place pour les dépenses d'innovation par personne employée (1^{re} place à égalité avec la Suède et l'Irlande) et les PME introduisant des innovations dans le processus de fonctionnement de l'entreprise (1^{re} place à égalité avec la Grèce et Chypre),
- la 2^e place pour le soutien gouvernemental direct et indirect à la R&D des entreprises et les dépenses en R&D des entreprises,
- la 3^e place pour les PME innovantes collaborant avec d'autres.

Parmi les domaines à améliorer, nous épinglons :

- la mobilité de l'emploi des ressources humaines en sciences et technologies,
- la propriété intellectuelle,
- les exportations de produits de moyenne et haute technologie,
- les technologies liées à l'environnement.

La **productivité totale des facteurs (PTF)** belge a baissé en 2022 (-0,4 %), après avoir progressé en 2021 (+1,1 %) et fléchi en 2020 (-0,3 %) à la suite du choc sanitaire. En 2022, les Pays-Bas (+1,2 %) ont affiché une croissance de la PTF supérieure à celle de ses voisins, à savoir l'Allemagne (+0,8 %), la Belgique (-0,4 %) et la France (-1,1 %). Sur une longue période, l'accroissement de la PTF belge est en constant déclin, à l'instar de l'évolution dans les autres économies avancées. Cependant, le repli apparaît plus prononcé en Belgique que dans les autres pays de l'UE.

Outre son influence négative sur la productivité du travail, l'affaiblissement tendanciel de la croissance de la PTF peut aussi refléter une moindre capacité d'innovation. Des dépenses en R&D élevées qui ne débouchent pas suffisamment sur une véritable création de nouveaux produits rentables, associées à une innovation technologique relativement limitée dans la production de biens, pourraient partiellement en être à l'origine.

Les **dépenses en droits de propriété intellectuelle** renfermant un haut potentiel de croissance ont poursuivi leur croissance en 2022 (+3,6 % sur un an ; +5,6 % en 2021), après avoir crû durant la crise du Covid-19 (+0,9 %) contrairement aux investissements physiques traditionnels (-6,7 %).

Ces dépenses agissent comme facteur de production et comme moteur d'innovation en impactant à court terme le niveau de la production et à long terme la croissance économique via l'accumulation du capital et la productivité totale des facteurs. Elles ont atteint 22,0 % du total des actifs fixes en 2022 (dont 14,1 % pour la R&D et 7,4 % pour les logiciels & bases de données).

10. Économie numérique

La Commission européenne (CE) a mis au point une nouvelle méthodologie pour évaluer la transition numérique dans le cadre de la **Décennie numérique 2030**. Bien que la Belgique progresse dans plusieurs domaines, notamment en matière d'infrastructure numérique, notre pays reste à la traîne. On constate que la transition numérique est déjà avancée au niveau des entreprises. En ce qui concerne les compétences numériques de base et la connectivité (en particulier la 5G et la couverture en fibre optique), la Belgique performe relativement moins bien que nos voisins et que la moyenne européenne. Les résultats obtenus sur le plan des services publics numériques sont, quant à eux, à la hausse par rapport à 2022.

Des conclusions similaires découlent du **classement IMD** de la compétitivité numérique 2023. La Belgique se classe au 15^e rang sur 64 pays, soit huit places plus haut que l'année précédente. L'institut conclut que l'utilisation du big data, l'expérience internationale dans la conduite des

affaires et la présence de capital risque, entre autres, contribuent à la compétitivité numérique de notre pays.

Au demeurant, notre propre analyse montre que l'utilisation du **commerce électronique** par les particuliers et la part du commerce électronique dans les ventes des entreprises belges sont restées relativement stables dans notre pays en 2023, ce qui nous place confortablement au-dessus de la moyenne de l'UE dans tous ces domaines.

11. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat permet de stimuler l'emploi, l'innovation et la productivité dans une économie. En Belgique, la majorité des entreprises sont des PME. Sur les 834.146 **entreprises actives** en Belgique en 2021, 75,6 % n'employaient aucun salarié tandis que 4,0 % d'entre elles comptaient plus de 10 salariés. Parmi les pays voisins, seuls les Pays-Bas avaient une population d'entreprises sans salarié plus importante, tandis que la Belgique se situait également au-delà de la moyenne européenne. La présence en grand nombre de ces entreprises sans salarié peut être un problème pour une économie en raison de leur propension moindre à la croissance, ce qui réduit leur impact sur la productivité ou la richesse.

Année après année, la **dynamique entrepreneuriale** belge demeure faible. Ce concept, inspiré de la destruction créatrice de Schumpeter, soutient qu'une plus grande création d'entreprises combinée à une plus grande sortie du marché permet une réallocation efficace de la production, et, ce faisant, une augmentation de la productivité de l'économie. En 2021, le taux de renouvellement en Belgique était ainsi le 25^e taux le plus faible de l'UE. Nos trois voisins nous devançaient dans le classement. Plus les entreprises emploient des salariés, plus notre pays dispose d'une dynamique meilleure que les pays voisins. En 2023, les immatriculations d'entreprises ont fortement reculé en Belgique tandis que les déclarations de faillites étaient plus nombreuses qu'en 2022.

Outre la dynamique trop faible, les **entreprises à forte croissance** sont toujours moins nombreuses en Belgique. La présence de ces entreprises essentielles pour les gains de productivité s'est réduite dans l'ensemble de la population d'entreprises entre 2016 et 2021 pour atteindre un niveau de 5,7 %, niveau inférieur à celui de l'ensemble de l'UE (9,2 %).

Si les points précédents constituent des faiblesses, l'**entrepreneuriat belge se montre davantage diversifié** en matière d'âge, de genre ou d'origine que dans les pays voisins. De même, les jeunes indépendants sont davantage présents dans la population belge qu'en France, Allemagne ou Pays-Bas, mais aussi que dans l'UE ou la zone euro. La part d'immigrants dans la population d'indépendants en Belgique reste quant à elle stable sur une longue période.

12. Attractivité et environnement des affaires

L'attractivité de la Belgique a suivi, au cours des dernières années, des tendances contrastées, comme en témoignent le **Global Attractiveness Index (GAI)** ou l'**EY Attractiveness Survey**. Selon le GAI, la Belgique se classait 16^e des pays les plus attractifs du monde en 2023, progressant par rapport à l'année précédente mais se situant derrière la France, les Pays-Bas et surtout l'Allemagne. L'EY Attractiveness Survey 2023 révèle quant à elle un recul de notre pays au niveau des investissements directs étrangers (IDE), revenant de la 6^e place pour l'année 2021 à la 9^e place en 2022. La Belgique reste cependant plus attractive que les Pays-Bas du point de vue des IDE. La plupart des IDE réalisés ou prévus en Belgique se situaient dans des secteurs tels que le transport et la logistique, les services aux entreprises et la chimie.

La Belgique fait face à de nombreux défis en matière d'environnement des affaires malgré des forces certaines. L'**IMD World Competitiveness Index 2023** classe la Belgique à la 13^e place des pays les plus compétitifs, ce qui représente une amélioration significative par rapport à la 21^e place de l'année précédente. Ce résultat s'explique par des performances notables incluant les pratiques managériales, l'éducation et la productivité. Toutefois, des faiblesses subsistent telles la politique fiscale, l'évolution des prix et l'emploi. Selon la **Banque mondiale**, les indicateurs de gouvernance mettent en évidence la liberté d'expression et l'efficacité gouvernementale comme des points forts de la Belgique, tandis que l'instabilité politique et le terrorisme sont des menaces. D'après la

dernière **enquête SAFE** (survey on the access to the finance of enterprises) de la Banque centrale européenne (BCE), malgré le renchérissement des coûts en 2023, l'accès au financement n'est pas la principale préoccupation des entreprises belges, qui se concentrent davantage sur la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée.

13. Marché du travail

En 2022, le **taux d'emploi** des 20-64 ans en Belgique a atteint 73,1 % (objectif de 80 % en 2030), soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage sur un an. Néanmoins, ce taux reste inférieur à celui de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas. Par ailleurs, le taux d'emploi chez les 55-64 ans demeure faible en Belgique (56,6 %) et en France (56,9 %) comparativement à l'Allemagne et aux Pays-Bas (respectivement 73,3 % et 73,1 %).

En Belgique, le **taux de vacances d'emploi** a progressé de manière continue depuis 2015 (2,4 %), à l'exception de la stagnation en 2019 et de la contraction en 2020 (début de la pandémie de Covid-19), pour s'établir à 4,8 % en 2022. Le taux de vacances d'emploi chez nos principaux partenaires commerciaux a également ralenti en 2020 avant de repartir à la hausse en 2022 (Pays-Bas : 4,9 % et Allemagne : 4,4 %).

L'analyse par **branche d'activité** souligne quatre secteurs enregistrant une pénurie de main d'œuvre importante en 2022 : les activités de services administratifs et de soutien (9,4 %, soit près du double de l'ensemble de l'économie), l'information et la communication (8,5 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (8,3 %), l'hébergement et la restauration (7,2 %).

En 2022, selon les données des Comptes nationaux, 5,2 millions de personnes travaillaient en Belgique dont 83 % de salariés et 17 % d'indépendants. Entre 2021 et 2022, la création d'emploi a été robuste (+103.700 personnes), principalement entraînée par les secteurs fortement impactés par la pandémie de la Covid tels que l'hébergement et restauration, les arts, spectacles et activités récréatives et les activités informatiques et services d'information. Par ailleurs, durant la même période, les effectifs se sont contractés dans les secteurs de la cokéfaction et raffinage (-6,7 %), des activités financières et d'assurance (-1,4 %), de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (-1,1 %), des télécommunications (-1,0 %), de la fabrication de matériels de transport (-0,8 %) et de la fabrication d'équipements électriques (-0,7 %).

Concernant le volume de travail, notre économie a connu une baisse globale des heures travaillées en 2020 (-8,3 % par rapport à 2019) avant de repartir à la hausse en 2021 (+7,9 %) et en 2022 (+4,4 %), permettant de dépasser le niveau d'avant la pandémie de Covid-19. Les hausses les plus substantielles entre 2021 et 2022 ont été relevées dans les secteurs de l'hébergement et restauration (+40 %), des arts, spectacles et activités récréatives (+32 %) et des autres activités de services (+17 %).

14. Enseignement et formation

L'un des objectifs de la stratégie Europe 2021 est qu'au moins 45 % des 25-34 ans de l'UE des 27 soient **titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur** d'ici 2030. Avec un chiffre de 50,9 % en 2021, la Belgique a d'ores et déjà dépassé l'objectif fixé par l'UE, ainsi que son propre objectif de 47 % en 2020. Il convient cependant de noter l'écart important entre les hommes et les femmes, qui témoigne d'une plus faible proportion d'hommes obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans les pays voisins, cette différence est plus réduite. En ce qui concerne les jeunes quittant prématurément l'école, la Belgique obtient également de bons résultats. Ainsi, la Belgique et tous les pays voisins atteignent déjà l'objectif européen de 2030 à l'exception de l'Allemagne.

En ce qui concerne la **formation continue**, c'est-à-dire le taux de participation moyen des adultes à la formation, la Belgique enregistre des résultats relativement faibles. La Belgique dispose encore de huit ans pour porter cette proportion de 10,3 % en 2022 à 15 % en 2030, soit l'objectif de l'UE. L'importance de cet aspect se fait particulièrement sentir à long terme, notamment parce que ne pas l'atteindre pourrait compromettre la croissance économique durable de notre pays. En effet, les innovations dans tous les établissements d'enseignement et de formation, ainsi que dans les environnements professionnels, constituent une condition préalable à une meilleure réponse aux besoins des employeurs et aux pénuries sur le marché du travail national.

Malgré le résultat favorable en matière de nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, notre pays fournit trop peu de **diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, informatique, ingénierie et mathématiques (STEM)**. En 2021, la Belgique n'occupe que la 18^e position en Europe en la matière. Pour les années à venir, la mise en œuvre de mesures appropriées non seulement aux niveaux fédéral et régional, mais aussi aux niveaux des secteurs et de l'enseignement devra contribuer à combler le déficit de talents dans ces matières.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be